

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 16

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOUI AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce les Saisies la Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Quelque, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venchan, Verrenç-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Finances - Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère
– Décision modificative de crédits n° 2

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2024 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2025 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysere,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 10 juin 2025 approuvant l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses modificatif (EPRD Bis – DM n°1) 2025 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysere,

Il convient d'approuver la décision modificative de crédits n° 2 selon les modalités ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EPRD MODIFICATIF 2025 - SSIAD					
Chapitre	Libellés	Pour Mémoire EPRD 2025	Total Crédits 2025 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 2	Total crédits 2025 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	280 880,00	327 900,00		327 900,00
012	Dépenses afférentes au personnel	1 710 110,00	1 918 933,00		1 918 933,00
016	Dépenses afférentes à la structure	158 425,00	226 275,00	3 400,00	229 675,00
031	Résultat prévisionnel excédentaire	0,00	0,00		0,00
	Total dépenses de fonctionnement	2 149 415,00	2 473 108,00	3 400,00	2 476 508,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
017	Produits de la tarification et assimilés	2 087 210,00	2 420 543,00		2 420 543,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	61 143,00	36 351,00	3 400,00	39 751,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00		0,00
031	Résultat prévisionnel déficitaire	1 062,00	16 214,00		16 214,00
	Total recettes de fonctionnement	2 149 415,00	2 473 108,00	3 400,00	2 476 508,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
021	Remboursement des dettes financières	0,00	0,00		0,00
022	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	10 000,00	22 640,00		22 640,00
026	Autres emplois	0,00	0,00		0,00
032	Insuffisance autofinancement prévisionnelle	0,00	0,00		0,00
033	Apport au fonds de roulement	23 275,00	0,00	1 883,00	1 883,00
	Total dépenses d'investissement	33 275,00	22 640,00	1 883,00	24 523,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
027	Augmentation des capitaux propres	11 837,00	11 837,00		11 837,00
028	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00		0,00
029	Autres ressources	0,00	0,00		0,00
032	Capacité autofinancement prévisionnelle	21 438,00	9 286,00	3 400,00	12 686,00
033	Prélèvement sur le fonds de roulement	0,00	1 517,00	-1 517,00	0,00
	Total recettes d'investissement	33 275,00	22 640,00	1 883,00	24 523,00

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative de crédits n° 2 du Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Arlysère.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD



Arlysère CIAS